Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06 NOV. 2026
ID : 087-218719805-20261105-DELIB54-DE

Commune de VAULRY (Haute-Vienne) 87140

Séance du jeudi 05 novembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 28 octobre 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel - PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - PIQUET-MERCIER Olivia – BOIS Dominique - LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain - HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe – PEROT Frédérique

Excusé : Zéro

Absent : Zéro

Madame Olivia PIQUET-MERCIER a été élue secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-54

OBJET : **Désignation et rémunération de l'agent recenseur pour l'enquête de recensement 2027**

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 21 janvier au 20 février 2027 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.
A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 815 euros pour le recensement de 2027 qui sera utilisée pour rémunérer le personnel affecté au recensement des logements et habitants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement
CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de désigner et de fixer la rémunération d'un agent recenseur qui effectuera les opérations de collecte,
ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent :
NOMME Cedric BOYER agent communal, en tant qu'agent recenseur pour l'enquête de recensement 2027.
DECIDE de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit :
-au Grade Adjoint technique territorial échelon 8 (Indice Brut : 387 et Indice Majoré :373)
-pour un contrat du 1er janvier au 28 février 2027 avec une estimation de 70 heures au total.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2027au chapitre 12 : - fonction 21 - article 6411 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Olivia PIQUET-MERCIER

Le Maire,
Valérie PÉRIGNON

MAIRIE de VAULRY 87140 (Haute-Vienne)